

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Santé (France) > Epidémies, pandémies (santé, France) > **Covid-19 (France) : A l'aéroport de Roissy, la zone d'attente se transforme (...)**

Santé - Enquête

## **Covid-19 (France) : A l'aéroport de Roissy, la zone d'attente se transforme en cluster**

mercredi 28 avril 2021, par [LE SAINT Rozenn](#) (Date de rédaction antérieure : 28 avril 2021).

**Depuis janvier, près de 200 Indiens en transit ont été placés en zone d'attente, à leur arrivée à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. 87 y sont toujours. L'indécente promiscuité dans ce centre favorise la circulation du virus, et possiblement de son variant indien. D'après nos informations, la police relâche par ailleurs des migrants positifs au coronavirus, sans suivi sanitaire.**

Le premier ministre Jean Castex était à l'aéroport de Roissy le 25 avril pour rendre visible l'action du gouvernement dans sa « bataille contre ces variants, qui sont une menace face à laquelle nous devons nous protéger », a-t-il déclaré au lendemain de la mise en place d'un protocole renforcé pour les voyageurs en provenance de cinq pays identifiés à risque (l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Inde).

1,5 kilomètre à l'écart, caché derrière la zone de décollage du terminal 2, dans une zone de fret désertique, existe pourtant un cluster invisible de migrants maintenus dans un centre fermé, la zone d'attente de personnes en instance (Zapi) de Roissy, et du personnel qui y travaille.



*L'annexe du tribunal de grande instance de Bobigny et la zone d'attente adjacente. © RLS*

La présence du variant indien n'y est pas encore détectée, tant les tests réalisés y sont peu nombreux et le séquençage des échantillons, seule technique capable de traquer ce virus mutant, pas systématique.

La circulation incontrôlée du Sars-CoV-2 et potentiellement, de son redoutable variant indien, fait courir un double risque : pour la santé des personnes dans ce foyer de contamination imposé ; et potentiellement, de le voir se propager sur le reste du territoire puisque des étrangers « maintenus » dans la zone d'attente (selon le jargon administratif) et positifs sont relâchés dans la nature, sans moyen de s'isoler ni aucune prise en charge sanitaire, d'après des informations obtenues par Mediapart.

Depuis janvier, près de 20 ressortissants étrangers du centre ont été testés positifs, selon les informations recueillies par Mediapart. Aujourd'hui encore, au moins quatre migrants présentent des signes évocateurs du Covid-19, mais refusent de réaliser un test PCR.

Conscients que la preuve d'un dépistage négatif est exigée avant le décollage, l'accepter est synonyme de retour imminent dans le pays qu'ils fuient. Le nombre réel de personnes en transit aujourd'hui infectés parmi les 126 exilés entassés dans la zone d'attente de Roissy, dont 87 Indiens, est donc difficile à évaluer.

Au moins une vingtaine de cas positifs a également été recensée depuis le début de l'année parmi le personnel exerçant au sein de la Zapi, entre les agents de la police aux frontières (PAF), l'équipe de nettoyage et les salariés de la Croix Rouge, mandatés pour intervenir auprès des étrangers en zone d'attente de réacheminement vers leur destination d'origine ou de libération.

Depuis le 21 avril, le personnel de la Croix Rouge exerce son droit de retrait [1], tant les gestes barrières ne peuvent être respectés. Les salariés de l'organisation humanitaire estiment que les conditions d'hygiène dans le centre constituent « un danger grave et imminent pour [leur] vie ou [leur] santé ».

« Les chambres sont partagées et aucune aération naturelle n'est possible puisque les fenêtres sont condamnées, les couloirs sont exigus, les douches se prennent dans des espaces collectifs, les gens s'amoncellent dans la file d'attente pour entrer au réfectoire, ils retirent leur masque quand ils utilisent les cabines téléphoniques et elles ne sont pas désinfectées. Aucun gel hydroalcoolique ni savon n'est disponible en libre-service », énumère Charlène Cuartero Saez, coordinatrice des missions dans les zones d'attentes pour l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé [2]).

Elle est elle-même en quarantaine, en tant que cas contact d'une bénévole de l'Anafé testée positive. Alors le 26 avril, l'association a décidé à son tour de suspendre sa mission d'accompagnement juridique sur le site [3], pour protester contre le non-respect des conditions sanitaires.

Trois jours plus tôt, dans la minuscule salle d'audience de l'annexe du tribunal de grande instance de Bobigny, à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), quatre rangées d'Indiens étaient côte-à-côte. Des jeunes hommes surtout, la tête coiffée d'un ruban sikh pour certains, mais aussi des familles avec des enfants en bas âge, le visage couvert d'un masque chirurgical.

Face à eux, le juge des libertés et de la détention (JLD) porte un masque FFP2, celui en bec de canard, davantage protecteur. Même équipement pour les avocates représentant le ministère de l'intérieur et celles défendant les « maintenus ».

Les étrangers ne pouvant pas justifier de la régularité de leur entrée en France ou de la poursuite de leur trajet, s'ils présentent de faux documents d'identité ou n'ont pas d'attestation d'hébergement pour la durée de leur séjour, par exemple, parfois des migrants en transit, peuvent être retenus dans la zone d'attente jusqu'à vingt-six jours maximum (à coups de prolongations successives validées par le juge), avant d'être renvoyés (vers leur pays d'origine notamment) ou libérés. Entre temps, le magistrat peut les autoriser à sortir de la zone d'attente pour réaliser des procédures administratives en France, comme une demande d'asile.

Depuis janvier, près de 200 ressortissants indiens ont été placés en zone d'attente dont 63 rien que les 19 et 20 avril. Cet afflux inédit inquiète particulièrement, car certains présentent des signes évocateurs du Covid-19. Or le variant préoccupant repéré en Inde est tenu pour responsable de la catastrophe sanitaire en cours et des cas de réinfections dans ce pays.

« Une personne maintenue en zone d'attente vient encore d'être détectée positive, sans que des mesures sanitaires ne soient prises. Elle a été au milieu des 120 autres », enrage l'avocate Sonia Boundaoui, lors de l'audience du 23 avril.

Elle désigne le groupe d'Indiens arrivés le 19 avril à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle par le même avion. « Ceux-là viennent de la zone d'attente, leur droit à la vie, à la dignité et à la santé n'est pas respecté, plaide-t-elle. Demain nous seront tous cas contact ! »

Le malaise se répand dans la salle. À 15 heures, 32 dossiers sur 52 ont été examinés à la chaîne depuis 9 heures le matin. « Laisser entrer sur le territoire français dix, vingt, peut-être trente personnes porteuses du virus et sûrement d'un variant indien qu'on ne connaît pas très bien, ce n'est pas la bonne solution », argumente quant à elle l'avocate qui défend le ministère de l'intérieur.

« De peur qu'ils diffusent le variant, mieux vaut les laisser ici se contaminer entre eux, dans des conditions indignes, à deux dans des chambres de 9 mètres carrés plutôt que de les isoler convenablement à l'hôtel », traduit Sonia Boundaoui lors de la suspension d'audience, dehors, sous les fenêtres à barreaux de la zone d'attente, avec vue sur les avions stationnés sur la piste d'atterrissage.



*Les fenêtres condamnées de la zone d'attente de Roissy © RLS Les fenêtres condamnées de la zone d'attente de Roissy © RLS*

Ces voyageurs sont partis de New Delhi. Ils sont passés par Dubaï, puis par Moscou et ont été stoppés dans leur projet de migration à Paris alors qu'ils devaient s'envoler pour le Mexique, avec pour destination finale officielle le Salvador... Officieuse, les États-Unis. Au milieu de ce parcours de combattant aérien organisé pour brouiller les pistes par un réseau de passeurs, ils ont atterri à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

La réponse du gouvernement au 26 avril ? « Nous venons de rétablir l'obligation de visas de transit aéroportuaire pour les ressortissants indiens pour éviter de nouvelles arrivées et travaillons avec l'ambassade d'Inde à Paris et les autorités indiennes à New Delhi pour éloigner ceux qui sont actuellement à Roissy », indique le service presse du ministère de l'intérieur.

En revanche, l'exécutif ne remet pas en cause les conditions sanitaires déplorables en zone d'attente, qui favorisent la circulation du virus et peut-être de son variant indien.

L'avocate Sonia Boundaoui a retiré sa robe noire, son ventre rebondi apparaît. Enceinte, elle est considérée comme vulnérable face au coronavirus. Craint-elle pour sa santé dans ce cluster avéré ? « Je me lave 100 fois par jour les mains au gel hydroalcoolique et je n'enlève jamais mon masque FFP2 à l'intérieur car les personnes maintenues en zone d'attente ont clairement plus de chances d'être contaminées que tout un chacun. C'est bien la preuve que nous devons intervenir. »

Depuis huit ans qu'elle défend ces personnes entre deux zones internationales, elle n'a jamais vu une pareille situation. Parmi les « maintenus », deux femmes attendent également un enfant. L'une

d'elle, en haut jaune à fleurs, prend son mal en patience lors cette audience. « Elle doit monter et descendre les escaliers quatre fois par jour pour se rendre au réfectoire ou autre. La nourriture n'est pas idéale, elle manque de fruits, et surtout il y a le Covid. Nous ne sommes pas des criminels », fait traduire de l'hindi son mari, la trentaine, au tribunal.

Un autre, âgé de 35 ans, chemise à carreaux, fait savoir : « En Inde, j'ai reçu des menaces de mort car je suis membre du parti du congrès, dans l'opposition. J'ai quitté l'Inde par crainte de perdre ma famille et ici, j'ai peur pour elle parce qu'il y a le Covid dans le centre. » Huit enfants, en tout, sont aujourd'hui enfermés dans cette zone d'attente. En début de soirée, sa fille de quatre ans peine à lutter contre le sommeil dans la salle d'audience. Il faut encore patienter pour être fixé.

Le juge a finalement estimé que « certes [...] les conditions de vie en zone d'attente sont perfectibles (pas de possibilité d'ouverture des fenêtres même en oscillobattants, pas de points d'eau pour se laver les mains à proximité immédiate des toilettes, pas de dispositif d'occultation de la lumière du jour) mais qu'elles ne sauraient pour autant être considérées comme indignes ou compromettant davantage la santé des occupants ».

Les défenseurs des personnes en transit accusent le coup. Ce 23 avril, 18 migrants sur 52 ont quand même été libérés. Pas pour les protéger d'une possible contamination, mais pour des questions procédurales, comme l'absence d'interprète. C'est le cas de cette famille d'Indiens et de leur fille de 4 ans.

Les autres, voyageant pourtant dans les mêmes conditions, demeurent enfermés. Les affranchis du jour sont visiblement soulagés de quitter ce foyer de contamination. « Merci », traduit l'interprète hindi d'un jeune d'une vingtaine d'années en jean basket, alors qu'il s'apprête à signer le document du jugement.

« Vos soucis ne sont pas terminés, je vous autorise juste à sortir de la zone d'attente mais ça ne vous permettra pas forcément de continuer votre voyage. N'oubliez pas de mettre du gel après avoir touché le stylo qui sert à tout le monde », précise le juge Philippe Damulot.

***« J'ai été testée négative avant le départ, j'ai été contaminée dans la zone d'attente »***

Le magistrat a effectué une visite de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy le 2 avril. Il a estimé que les conditions sanitaires de base étaient respectées. Mais c'était avant que l'afflux massif d'Indiens remplisse le centre et que la Croix Rouge se mette en retrait.

Idem quand les 7 et 8 avril, Dominique Simonnot, contrôleure générale des lieux de privation de liberté, a visité les lieux. Elle n'a pas répondu à la demande d'interview de Mediapart.

Douze jeunes indiens attendent en silence d'avoir confirmation que le parquet ne fait pas appel de la décision et de recevoir l'autorisation de se lever. Disciplinés, ils quittent la salle comme un seul homme pour remonter dans leur chambre afin d'empaqueter leurs affaires en quelques minutes.

La France devait être une simple escale d'un long voyage, le plus loin possible de l'Inde et de la gestion désastreuse du Covid-19 par le nationaliste hindou Narendra Modi. L'épidémie y fait des ravages comme nulle part ailleurs. Ils se retrouvent aujourd'hui en banlieue parisienne par défaut.

L'Inde dénombre 40 % des nouvelles contaminations dans le monde, les lits d'hôpitaux et l'oxygène manquent cruellement, au point que le 25 avril, les Etats-Unis et l'Europe ont proposé d'acheminer

de l'aide matérielle.



*Douze ressortissants indiens, soulagés d'avoir été libérés de la zone d'attente de Roissy le 23 avril.*  
© RLS

À 19h30, la première grappe de douze jeunes est libérée. Ils errent alors avec leurs valises à roulettes alors que le jour commence à tomber, perdus au milieu de deux bretelles d'autoroute, entre une piste d'atterrissage et une zone cargo, loin de tout, sans parler la langue, sans savoir où passer la nuit. Ils attendent le premier bus qui passe et s'y engouffrent, sans même connaître sa direction.

Certains sont a priori porteurs du coronavirus sans en avoir la certitude, peut-être du variant indien et de ses mutations particulièrement préoccupantes. Elles les rendraient davantage contagieux et résistants aux vaccins, selon une première étude pré-publiée en mars, donc pas encore révisée par des pairs scientifiques.

Au 21 avril, en France, le variant indien avait été détecté chez deux ressortissants indiens en transit en Guadeloupe. En Belgique, vingt étudiants indiens qui ont transité par l'aéroport de Roissy étaient porteurs du variant indien du Sars-CoV-2, a-t-on appris le 22 avril.

Le scénario catastrophe ? Qu'il finisse par concurrencer le variant britannique, comme cela s'observe chez le géant asiatique. Le variant indien est déjà présent en France et au rythme où il peut se répandre depuis ce cluster de Roissy, sa diffusion était déjà à craindre bien avant que les contraintes pour passer par la France soient renforcées pour les ressortissants indiens.

Alors que jusque début avril, les passeurs les envoyaient plutôt par groupes de trois ou quatre, pour ne pas attirer l'attention, pourquoi avoir expédié des groupes de plusieurs dizaines d'un coup, dans le même avion, depuis la mi-avril ?

« Ils ont sûrement anticipé la suspension des liaisons internationales avec l'Inde et le renforcement des contrôles aux frontières. Les passeurs doivent avoir vendu aux migrants indiens l'idée que c'était leur dernière chance avant longtemps de quitter le pays et qu'il n'y aurait pas d'avion pour les rapatrier en cas de pépins au cours du périple », suppose un traducteur hindi du tribunal.

La compagnie Air France, censée assurer le vol Paris-Cancun, a refusé le droit d'embarquer de ce groupe d'Indiens le 19 avril, au motif qu'ils n'avaient pas de réservation à l'hôtel mentionné par les voyageurs comme lieu de séjour au Salvador. Elle n'a pas répondu aux demandes de précisions de Mediapart.

« Il y a un motif économique derrière cette décision, estime Sonia Boundaoui. Air France n'a pas voulu prendre le risque qu'ils s'envolent vers le Mexique et qu'ils soient bloqués à Cancun par les autorités locales. La compagnie aurait alors dû mettre à disposition des dizaines de places dans un vol retour vers Paris. Cela la priverait de revenus issus d'autres réservations ».

Habituellement, la Croix Rouge tente tant bien que mal d'épauler ces migrants mais la crainte du variant indien a été la goutte d'eau qui a fait déborder un vase déjà bien plein... Comme la Zapi, dont la capacité maximale a été fixée à 150 maintenus avant la pandémie, sans aucun réajustement depuis.

Le 15 mai 2020, Mediapart avait pu entrer dans cette zone d'attente pour décrire les conditions sommaires que les maintenus doivent supporter (lire notre reportage : Zone d'attente de Roissy : des étrangers confrontés à des obstacles inédits). L'article indiquait : « Aucune préparation de « l'après », lorsque le trafic aérien reprendra de plus belle, ne semble avoir été lancée. » Près d'un an plus tard, nous y sommes.

Par ricochet, les policiers de la PAF subissent cette absence de la Croix Rouge, les conditions sanitaires se sont encore plus dégradées. Eux n'ont pas le droit d'exercer un droit de retrait. « Il faut bien que l'on assure la continuité du service public », soupire un agent. Six d'entre eux ont été contaminés après qu'une maintenue sexagénaire envoyée en réanimation a été testée positive à l'hôpital.

Les conditions ne sont pas prévues pour isoler les personnes atteintes du Sars-CoV-2 dans la Zapi. Alors quand le virus est détecté, la PAF relâche les positifs, tout simplement. Initialement, ils étaient envoyés dans des hôtels des alentours pour leur permettre de se mettre en quarantaine.

« Il y a eu une absence d'anticipation d'arrivée de personnes en transit positives. Compte tenu de l'augmentation des cas en avril, du non isolement des maintenus en Zapi et puis comme la quarantaine en hôtel n'était pas contrôlée, cela ne se fait plus », indique à Mediapart une source préfectorale.

Les positifs sont alors relâchés sur le parking de la zone d'attente. À eux de se débrouiller. Alors que la demande d'asile politique d'une ressortissante congolaise de 27 ans a été rejetée, c'est ce qui lui est arrivé le 23 avril. Elle avait atterri en France pour la première fois avec avec de faux papiers quelques jours plus tôt.

« J'ai été testée négative avant le départ, je suis sûre d'avoir été contaminée dans la zone d'attente. Il y a des gens malades parmi les Indiens et on mangeait ensemble. Ce n'est pas bien de mélanger tout le monde, c'est vraiment la merde. J'ai commencé à avoir mal à la tête et de la fièvre, alors j'ai accepté de me faire tester », témoigne la jeune femme par téléphone, quelques heures après sa libération.

« Nous sortions d'une salle d'audience blindée quand la PAF m'a informée que ma cliente était positive alors qu'elle était côte à côte avec d'autres retenus toute la matinée. Ils l'ont embarquée sans que je n'aie eu le temps de la prévenir. Je l'ai appelée, elle était avec sa compagne de chambre sans masque, on ne lui avait pas dit qu'elle était positive, c'est un vrai scandale », rapporte son avocate, Catherine Herrero.

Sur le parking de la Zapi, la jeune congolaise a appelé son oncle et son cousin vivant en France. Ils sont venus la chercher. Elle n'a jamais mis les pieds dans l'Hexagone et n'a aucun moyen de s'isoler. « J'ai peur de mourir du Covid, je me sens mal, je ne sais pas comment faire pour me soigner, obtenir des médicaments et ne pas contaminer ma famille », confie la jeune congolaise.

Déjà, le 13 avril, l'Anafé a signalé qu'un ressortissant marocain arrêté à Roissy lors de son arrivée du Brésil, où un autre variant préoccupant sévit, avait perdu le goût et l'odorat. L'association a demandé à ce qu'il soit immédiatement isolé des autres personnes maintenues dans la zone d'attente, ce qui n'a pas été fait.

Trois jours plus tard, en plein milieu de son audience, le résultat de son test PCR est arrivé positif alors que quelques heures plus tôt, son avocat s'était entretenu avec lui dans une toute petite pièce.

Les défenseurs de ces migrants ont alors exercé leur droit de retrait pendant quatre jours. La suite, Maître Herrero l'explique, dépitée : « Nous avons dû le lever parce que l'on n'a pas envie que ces gens ne soient pas défendus. »

## **Rozenn Le Saint**

---

### **Contactée, la direction centrale de la police aux frontières a refusé de répondre aux questions de Mediapart.**

La préfecture de police a renvoyé vers le ministère de l'intérieur ; le ministère de la santé, vers l'agence régionale de santé d'Île-de-France. Celle-ci nous a simplement indiqué : « Les tests réalisés sur les personnes arrivant de l'étranger font partie des cibles prioritaires dans le cadre des enquêtes flash sur le séquençage des tests. A ce titre, les tests réalisés sur les personnes présentent en Zapi peuvent également être concernés. »

Dominique Simonnot, contrôleure générale des lieux de privation de liberté n'a pas donné suite à la demande d'interview de Mediapart. Air France non plus.

---

## **P.-S.**

- Mediapart. 28 avril 2021 : <https://www.mediapart.fr/journal/france/260421/roissy-la-zone-d-attente-se-transforme-en-cluster?onglet=full>

- *Les articles de Rozenn Le Saint sur Mediapart :* <https://www.mediapart.fr/biographie/rozenn-le-saint>

### **POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?**

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>

- Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez vous connecter au site [frenchleaks.fr](http://frenchleaks.fr).

---

## Notes

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1136>

[2] <http://www.anafe.org/>

[3] <http://www.anafe.org/spip.php?article599>